

ARRÊTÉ portant délégation de signature
à M. **Olivier GRÉGOIRE**,
Directeur général des services
du Département de la Mayenne

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le *Code général des collectivités territoriales*, et notamment son article L. 3221-3 ;

VU la délibération portant élection à la présidence du Conseil départemental de la Mayenne de M.Olivier RICHEFOU, en date du 2 avril 2015 ;

VU l'arrêté n° 2020 DRH 00744 du 4 mai 2020 portant nomination de M.Olivier GRÉGOIRE sur le poste de Directeur général des services à compter du 11 mai 2020 ;

VU l'arrêté n° 2019 DAJ/SMPA 011 du 10 octobre 2019 et les arrêtés modificatifs n° 2020 DAJ/SMPA 002 du 28 janvier 2020 et n° 2020 DAJ/SJMPA 012 du 16 mars 2020 portant organisation des services départementaux ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 11 mai 2020, délégation de signature est donnée à M. **Olivier GRÉGOIRE**, Directeur général des services du Département, à l'effet de signer au nom et pour le compte du Président du Conseil départemental toutes décisions se rapportant à la mise en œuvre des missions et programmes définis à l'arrêté portant organisation des services départementaux, à l'exception des rapports au Conseil départemental et à sa Commission permanente.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. **Olivier GRÉGOIRE**, la délégation qui lui est accordée à l'article 1 du présent arrêté sera exercée, dans l'ordre suivant, par :

- M. **Didier MARTEAU**, Directeur général adjoint, chargé de l'administration générale ;
- Mme **Sophie BONNIÈRE**, Directrice générale adjointe, chargée des infrastructures ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois suivant sa publication.

Accusé de réception en préfecture
053-225300011-20200506-DAJ_SJMPA_017-
AR
Date de télétransmission : 07/05/2020
Date de réception préfecture : 07/05/2020

Le Président,



Olivier RICHEFOU

AFFICHE LE
7 MAI 2020
INSERTION AU RAA
N° 345 - MAI 2020